



## **DECLARATION LIMINAIRE CAP DES GREFFIERS DU 05 SEPTEMBRE 2019**

Monsieur le directeur, drôle de CAP de rentrée ce jour, sans que même les cancrenards les plus chevronnés de notre ministère, n'aient pleinement pu faire la coupure estivale tant attendue. En effet entre la parution des circulaires de mobilité au cœur de l'été, avec les délais pas toujours faciles à respecter, l'arrivée des informations aux intéressés dans des délais subordonnés aux congés des uns et des autres et notamment des chefs de service en charge de faire circuler l'information...et la parution de la circulaire RIFSEEP tant attendue, pour les greffiers et les directeurs, l'émoi a été de mise courant juillet, c'est une évidence.

LE RIFSEEP : du bonheur à l'état pur ! Avec ce système indemnitaire, enfin les agents seront récompensés à leur juste valeur et en fonction de leur investissement...ben voyons...allez donc expliquer à un collègue, principal depuis déjà plusieurs années, versé dans le groupe 3, car il n'est que « greffier d'audience », que l'an prochain, son jeune collègue, avec les mêmes tâches quotidiennes, et lauréat en 2020 de l'examen professionnel, bénéficiera d'environ 60 euros de plus que lui. Voilà un exemple pris parmi d'autres, du bien fondé de la mise en place de ce RIFSEEP. Un grand bravo aux cerveaux de notre ministère, qui ont su si brillamment décliner dans les services judiciaires, cette révolution indemnitaire il est vrai déjà bancal à la base. Ils pourront sûrement prétendre aux tableaux d'honneur en fin d'année ! Comme l'UNSa avait raison de rejeter en bloc ce système inique imposé par la fonction publique.

Nous ne parlerons même pas du CIA, hypothétique supplément financier qui viendra - ou pas - tomber dans l'escarcelle de certains - ou pas - en fonction de la chance de chacun. Nos collègues des corps communs venant d'en faire l'amer constat.

Bref du grand n'importe quoi ! Mais attention, nul doute que nos hiérarchies locales, parfois mal intentionnées, sauront utiliser ce levier, non pas pour l'intérêt du justiciable, mais plus sûrement pour l'intérêt de leurs statistiques, ô combien accélératrices de carrière pour les plus dévoués à leurs ambitions propres.

Restons donc deux minutes focalisés sur ceux-ci : que se passe-t-il en région malgré les groupes de travail ? Les copils, qui se tiennent à droite, à gauche, pour que si peu d'éléments ne soient portés à la connaissance des responsables syndicaux locaux, et qu'il soit parfois nécessaire de tordre le bras à certains chefs de cour pour que des CTSD puissent se réunir et traiter des conséquences des fusions de greffes à venir, pour tenter de répondre aux légitimes interrogations posées par cette mauvaise réforme : quelles sont les perspectives offertes dans ce futur grand ensemble « tribunal judiciaire » aux collègues venant des TI et CPH ? Comment géographiquement seront organisées les nouvelles structures, souvent avec des sites « éclatés » ? Quelles exigences de polyvalence seront imposées aux uns et aux autres ? Il faut impérativement tenir compte

des situations personnelles des agents, nous rappelons qu'il reste moins de 4 mois pour traiter l'ensemble de ces sujets, sans omettre d'aborder les compétences retenues dans les chambres de proximité, pour protéger au mieux l'intérêt des justiciables et du service public de la justice.

RIFSEEP, LPJ, fusion des greffes, si seulement le plus difficile était passé, MAIS NON !

En perspective maintenant la transformation de la fonction publique, avec son corollaire de précarité, de fin du statut et son lot d'autres reculs pour les fonctionnaires : comment dans ce contexte envisagez-vous la gestion RH au sein de notre ministère ? Notamment avec la fin des CAP de mobilité et d'avancement dans la forme que nous connaissons aujourd'hui, que penser du fait que le fonctionnaire puisse travailler lors d'un arrêt de maladie sur « la base du volontariat » comme indiqué dans la Loi ? Qui posera la main sur ces leviers ? Les mêmes chefs de cour et chefs de juridiction qui ont déjà fait la preuve de leurs nombreuses lacunes en la matière ?

Monsieur le Directeur, l'UNSa SJ continuera, sur le plan national comme sur le plan local à défendre l'intérêt de nos professions, mais ne donnez pas plus de pouvoir à ceux qui déjà s'autorisent à maltraiter les personnels, pensant qu'un bon fonctionnaire est un agent à leur service, et pas nécessairement au service de nos missions.

**Les élus CAP UNSa Services Judiciaires**